

RAPPORT N° 03/3-64
au Conseil Municipal

OBJET

REFECTION D'ENROBE DE COURS

(Lot 1 - Ecole Les Affouches / Ecole Maternelle Centrale)
(Lot 2 - Ecole Henri Dunant et Plateau Noir de l'Ecole Gabriel Macé)

AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX PASSES AVEC LA SBTPC

Par Délibération n° 02/5-26 en séance du 23 août 2002, vous m'avez autorisé à lancer un appel d'offres pour la réalisation de travaux de réfection d'enrobé de cours.

Lot 1

Lors de l'élaboration du dossier, sur l'Ecole Les Affouches, une partie en amont du chantier n'était pas pris en compte concernant l'évacuation des eaux pluviales. Cette surface non traitée risque d'altérer les travaux prévus en cas de fortes pluies.

L'entreprise traite donc environ 50m² de terrain ainsi que tous les travaux connexes.

Sur l'Ecole Maternelle Centrale, les dernières fortes précipitations ont permis de mesurer les éléments à prendre en compte pour éviter une accumulation importante d'eau (environ 50 cm) sur une grande surface.

Aussi, l'entreprise modifie les gradins en béton et met en place un réseau d'évacuation d'eau pluviale.

La réalisation de ces travaux entraîne une augmentation du montant du marché (Lot 1) passé avec SBTPC de 22 445,00 euros HT (ce qui donne un montant de 187 276,00 euros HT au lieu de 164 831,00 euros HT).

Lot 2

Sur l'Ecole Henri Dunant, lors des fortes précipitations une partie des classes sont inondées et deviennent impraticables.

L'entreprise prévoit donc de mettre en place un réseau d'évacuation d'eau pluviale ainsi que les travaux connexes.

Pour le Plateau Noir de l'Ecole Gabriel Macé, en cas de précipitations, il y a environ 20 cm d'eau stagnante sur la moitié du terrain, ce qui le rend impraticable.

L'entreprise réalise donc un réseau périphérique avec une évacuation dans la ravine voisine.

La réalisation de ces travaux entraîne une augmentation du montant du marché (Lot 2) passé avec SBTPC de 29 800,00 euros HT (ce qui donne un montant de 224 808,50 euros HT au lieu de 195 008,50 euros HT).

RAPPORT N° 03/3-64

La Commission d'Appels d'Offres, consultée à la date du 11 juin 2003 sur l'augmentation du montant respectif de ces marchés, a émis un avis favorable à la passation des Avenants correspondants.

En conséquence, je vous demande :

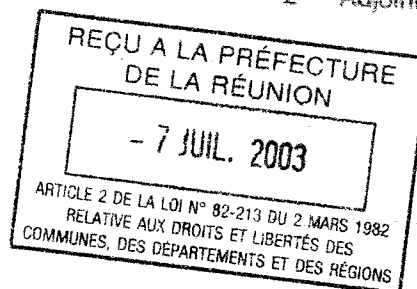
- 1) de prendre acte de l'augmentation du montant respectifs de ces marchés ;
- 2) d'autoriser la signature des Avenants correspondants par moi-même ou mon Délégué avec la SBTPC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent



Dominique FOURNEL
2^{ème} Adjoint



DELIBERATION N° 03/3-64
du Conseil Municipal
en séance du mercredi 25 juin 2003

OBJET**REFECTION D'ENROBE DE COURS**

(Lot 1 - Ecole Les Affouches / Ecole Maternelle Centrale)
(Lot 2 - Ecole Henri Dunant et Plateau Noir de l'Ecole Gabriel Macé)

AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX PASSES AVEC LA SBTPC**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la Délibération n° 02/5-26 en séance du 23 août 2002 ;

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appels d'Offres consultée le 11 juin 2003 ;

Sur le RAPPORT N° 03/3-64 présenté par le Maire au nom des Commissions 1° Sports, 2° Ecole et Restauration Municipale, et 3° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

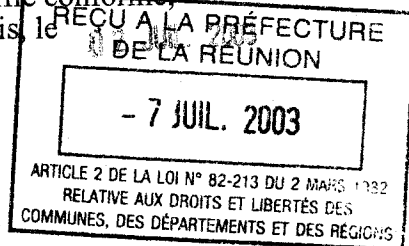
Prend acte de l'augmentation du montant de travaux de réfection d'enrobé de cours :

- Lot 1 (augmentation de 22 445,00 euros HT - soit globalement 187 276,00 euros HT au lieu de 164 831,00 euros HT) ;
- Lot 2 (augmentation de 29 800,00 euros HT - soit globalement 224 808,50 euros HT au lieu de 195 008,50 euros HT).

ARTICLE 2

Autorise le Maire ou son Délégué à signer les Avenants correspondants avec la SBTPC.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le



Pour le Maire absent



Dominique Fournel
2^{ème} Adjoint

TRAVAUX D'ENROBE DE COUR

LOT N°1 - ECOLE LES AFFOUCHES - ECOLE CENTRALE

AVENANT N°1

Maître de l'ouvrage :	Commune de Saint-Denis	
Maître d'œuvre :	DGST - DPB	
Entreprise Titulaire :	SBTPC	
	HT	TTC
Montant initial du marché :	164 831,00 €	178 841,64 €
Montant de l'avenant n°1 :	22 445,00 €	24 352,83 €
Montant du nouveau marché :	187 276,00 €	203 194,46 €

Article 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant au marché de travaux a pour objet :

- . l'augmentation de la surface à traiter sur l'Ecole des Affouches et les travaux connexes.
- . la création d'un réseau d'eau pluviale et la modification des gradins en béton sur l'école Centrale.

Article 2 - MODIFICATION DU PROJET

Lors de l'élaboration du dossier, sur l'Ecole des Affouches, une partie en amont du chantier n'était pas pris en compte concernant l'évacuation des eaux pluviales. Cette surface non traitée risque d'altérer les travaux prévus en cas de fortes pluies.

L'entreprise traite donc environ 50 m2 de terrain supplémentaire ainsi que tous les travaux connexes.

Sur l'école Maternelle Centrale, les dernières fortes précipitations ont permis de mesurer les éléments à prendre en compte pour éviter une accumulation importante d'eau (environ 50 cm) sur une grande surface.

Aussi, l'entreprise modifie les gradins en béton et met en place un réseau d'évacuation d'eau pluviale.

La réalisation de ces travaux entraîne une augmentation du montant du marché (lot 1) passé avec SBTPC de 22 445 € HT (ce qui donne un montant de 187 276 € HT au lieu de 164 831 € HT).

Article 3 - MONTANT DE L'AVENANT

Désignation	u	qte	Prix unitaires	TOTAL
<u>Maternelle Centrale</u>				
. Création de regard	u	2	1000	2 000,00
. Caniveau en béton	ml	10	1000	10 000,00
. Caniveau à grille	ml	9	250	2 250,00
. Réseau EP	ml	30	120	3 600,00
Total Maternelle Centrale				17 850,00
<u>Ecole les Affouches</u>				
. Dépose et repose banc	u	2	220	440,00
. Caniveau à grille	ml	7	250	1 750,00
. Imprégnation	m2	50	1	50,00
. Enrobé	m2	50	10	500,00
. Création regard	u	1	1000	1 000,00
. Muret	ml	9	95	855,00
Total Les Affouches				4 595,00
Etat de la plus value HT				22 445,00

Article 4 - CREATION DE NOUVEAUX PRIX

Néant

Article 5 - NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

	HT	TTC
Montant initial du marché :	164 831,00 €	178 841,64 €
Montant de l'avenant n°1 :	22 445,00 €	24 352,83 €
Montant du nouveau marché :	187 276,00 €	203 194,46 €

Article 6 - AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Les clauses du marché non contraire aux stipulations du présent avenant n°1 demeurent applicables.

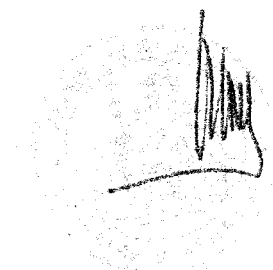
Saint-Denis, le

Le représentant légal
de la Collectivité

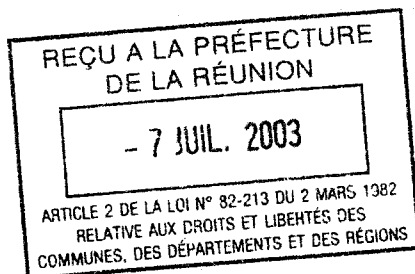
Le titulaire du marché

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du mercredi 25 juin 2003
et annexé à la Délibération n° 03/3-64

POUR LE MAIRE ABSENT



Dominique FOURNEL
2^{ème} Adjoint



TRAVAUX D'ENROBE DE COUR

LOT N°2 - ECOLE HENRI DUNANT - ECOLE GABRIEL MACE

AVENANT N°1

Maître de l'ouvrage :	Commune de Saint-Denis	
Maître d'œuvre :	DGST - DPB	
Entreprise Titulaire :	SBTPC	
	HT	TTC
Montant initial du marché :	195 008,50 €	211 584,22 €
Montant de l'avenant n°1 :	29 800,00 €	32 333,00 €
Montant du nouveau marché :	224 808,50 €	243 917,22 €

Article 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant au marché de travaux a pour objet :

- . La création d'un réseau d'eau pluviale sur l'école Henri Dunant.
- . la création d'un réseau d'eau pluviale sur le plateau noir de l'école Gabriel Macé.

Article 2 - MODIFICATION DU PROJET

Sur l'école Henri Dunant, lors des fortes précipitations une partie des classes sont inondées et deviennent impraticables.

L'entreprise prévoit donc de mettre en place un réseau d'évacuation d'eau pluviale ainsi que les travaux connexes.

Pour le Plateau Noir à l'école Gabriel Macé, en cas de précipitations, il y a environ 20cm d'eau stagnante sur la moitié du terrain, ce qui le rend impraticable.

L'entreprise réalise donc un réseau périphérique avec une évacuation dans la ravine voisine. La réalisation de ces travaux entraîne une augmentation du montant du marché (lot 2) passé avec SBTPC de 29800 € HT, ce qui donne un montant de 224 808,50 € HT au lieu de 195 008,50€ HT.

Article 3 - MONTANT DE L'AVENANT

Désignation	u	qte	Prix unitaires	TOTAL
Plateau Noir G. Macé				
. Réalisation réseau EP	ml	130	120	15 600,00
Ecole Henri Dunant				
. Dépose et repose de banc	u	20	200	4 000,00
. Regard pied de chute	u	5	500	2 500,00
. Caniveau à grille	ml	10	250	2 500,00
. Création regard	u	1	1 000,00	1 000,00
. Réseau EP	ml	35	120	4 200,00
Etat de la plus-value HT				29 800,00

Article 4 - CREATION DE NOUVEAUX PRIX

Néant

Article 5 - NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

	HT	TTC
Montant initial du marché :	195 008,50 €	211 584,22 €
Montant de l'avenant n°1 :	29 800,00 €	32 333,00 €
Montant du nouveau marché :	224 808,50 €	243 917,22 €

Article 6 - AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Les clauses du marché non contraire aux stipulations du présent avenant n°1 demeurent applicables.


Saint-Denis, le

Le représentant légal
de la Collectivité

Le titulaire du marché

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du mercredi 25 juin 2003
et annexé à la Délibération n° **03/3-64**

POUR LE MAIRE ABSENT



Dominique FOURNEL
2^{ème} Adjoint

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION
- 7 JUIL. 2003
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS



RAPPORT DE LA C.A.O

OBJET : TRAVAUX D'ENROBES DE COURS D'ECOLES

Date de la réunion de la Commission : 11 juin 2003

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint du Maire	Président	✓	
Mme LAURET Nicole	Conseiller municipale	Membre		✓
M. PAYET Jean Claude	Adjoint au Maire	Membre		✓
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre	✓	
M. POYNIN Jean Hugues	Conseiller municipal	Membre	✓	
M. FUMA Sudel	Conseiller municipal	Membre	✓	
ALBANY C	-	-	✓	

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. NICOLAY Oskar	DDCCRF			✓
M. BARACCHINI D. CANCEVIN	Receveur Municipal		✓	

L'article 8 de la loi du 08 février 1995 fait obligation à la collectivité de soumettre pour avis à la CAO tout avenant dont le montant entraîne une augmentation de plus de 5 % du montant du marché initial.

II. CONCLUSION

Après avoir pris connaissance du rapport qui lui a été transmis et annexé au présent document la commission décide :

Emet un avis favorable pour la passation des
travaux :

lot 1 : 26.352,83 € TTC ;

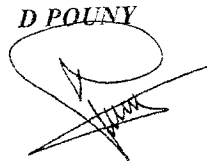
lot 2 : 32.333,00 € TTC .

SAINT-DENIS, LE 11 JUIN 2003
LE PRESIDENT


D. FOURNEL

LES MEMBRES A VOIX
DELIBERATIVE

N. LAURET J.C. PAYET D. POUNY



LES MEMBRES A VOIX
CONSULTATIVE

DDCCRF

 D. BARACCHINI



JH POYNIN

S. FUMA

C. ALBANY

